



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-546  
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

**LIVRAISON DE BETON  
28 RUE DES CALQUIERES**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;  
**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**VU** l'arrêté municipal N°PM-2024-440 en date du 22 octobre 2024 autorisant la livraison de béton 28 rue des Calquières ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'arrêté municipal N°PM-2024-440 en date du 22 octobre 2024 susvisé est abrogé.

**Article 2 :**

La rue des Calquières sera fermée à la circulation dans les deux sens, le lundi 28 octobre 2024 de 08h00 à 17h00.

**Article 3 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « ADIC SAS » effectuant les travaux.

**Article 4 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 24 Octobre 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.